

Règlement du Jeu

« 50 ANS JARDILAND »

Article 1 : Organisation du Jeu

JARDILAND SAS, société par actions simplifiée au capital de 167 896 554,71 euros ayant son siège social situé 83, avenue de la Grande armée 75116 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 844 622 (ci-après, « l'Organisateur ») organise un jeu se déroulant du 3 au 14 mai 2023 inclus, intitulé « 50 ans Jardiland » dans les magasins participant du réseau Jardiland listés en annexe 1 et sur le site internet www.jardiland.com (ci-après dénommé le « Jeu »), dont les conditions sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

Article 2 : Conditions et modalités de la participation

2.1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes personnes majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise). La participation au Jeu peut se faire en magasin et/ou sur le site internet jardiland.com selon les modalités suivantes :

- En magasin :
 - Avec obligation d'achat sans minimum pour tenter de gagner un des gains mis en jeu via les cartes de jeu ;
 - Sans obligation d'achat en magasin pour l'inscription au tirage au sort pour tenter de gagner le séjour en van.
- Sur le site interne avec obligation d'achat sans minimum pour tenter de gagner :
 - le séjour en van via un tirage au sort
 - une des activités plein air mises en jeu via un instant gagnant

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés du groupe Teract, les salariés ou sous-traitants de l'Organisateur ainsi que les salariés des sociétés franchisés et affiliés.

La seule participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Le Jeu est :

- Pour le tirage au sort : limitation à une seule participation par foyer sur le site internet et une participation par foyer en magasin (même nom et même adresse e-mail), pendant toute la durée de celui-ci ;
- Pour les cartes de jeu : sans limitation.

Toute participation frauduleuse et/ou non-conforme au Règlement et/ou comportant des informations inexacts, falsifiées, erronées ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. De même, tout comportement abusif ayant pour conséquence la dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard notamment) entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve alors le droit de remettre en jeu le gain qui lui aurait été indûment attribué.

2.2 Modalités de participation

Le Jeu se déroule du 3 mai au 14 mai 2023 inclus.

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier / prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

2.2.1 Pour tenter de gagner un des gains mis en jeu en magasin, il suffit de :

- Effectuer un achat dans l'un des magasins participant au Jeu sans montant minimum d'achat ;
- Récupérer au moment du passage en caisse, une carte de jeu ;
- Ouvrir la carte de jeu : en cas de gain, le participant est invité à récupérer le gain directement à l'accueil du magasin participant ou à suivre les instructions indiquées sur la carte de jeu gagnante (à savoir pour les deux dotations : code activité plein air et abonnements plantes).

Cela dans la limite des 704 467 cartes de jeu à distribuer sur la totalité de la durée du Jeu.

2.2.2 Pour participer au tirage au sort et tenter de gagner le séjour en van, il suffit de :

a) Sur jardiland.com :

- Se connecter au site internet www.jardiland.com avec son compte client ;
- Effectuer un achat sans montant minimum d'achat ;
- Après confirmation de paiement du panier : une bannière s'affichera invitant le client à s'inscrire au tirage au sort ;
- Accepter sans réserve le présent règlement du Jeu en cochant les cases suivantes puis valider :
 - « J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte »
 - « Je donne mon consentement à Jardiland SAS pour que mes données personnelles soient recueillies et traitées dans le cadre de l'organisation du présent Jeu » ;
- Un formulaire d'inscription sera automatiquement complété avec les informations suivantes (reprises du compte client du participant) :
 - Nom
 - Prénom
 - E-mail
 - Numéro de téléphone (facultatif)
- Jouer à « une chasse aux fleurs » au sein d'une maison virtuelle dans laquelle le client est invité à trouver les fleurs cachées dans une pièce de la maison. Plus le client trouve de fleurs, plus ces chances d'être tiré au sort sont multipliées. Ainsi, cinq (5) fleurs ont été cachées au total dans la maison virtuelle.
 - ⇒ Une fleur trouvée : Une chance de gagner.
 - ⇒ Deux fleurs trouvées : Deux fois plus de chance de gagner.
 - ⇒ Trois fleurs trouvées : Trois fois plus de chance de gagner.
 - ⇒ Quatre fleurs trouvées : Quatre fois plus de chance de gagner.
 - ⇒ Cinq fleurs trouvées : Cinq fois plus de chance de gagner.

Dès la 1^{ère} fleur trouvée, le participant peut décider d'arrêter sa chasse aux fleurs ou a contrario décider de la poursuivre.

Les 5000 premiers inscrits au tirage au sort gagneront automatiquement une activité plein air.

b) En magasin :

- Se rendre dans l'un des magasins participants
- Trouver au sein du magasin, un des QR code qui aura été caché
- Scanner le QR code pour jouer à « une chasse aux fleurs » au sein d'une maison virtuelle dans laquelle le client est invité à trouver les fleurs cachées dans les différentes pièces de la maison. Plus le client trouve de fleurs (via des QR Codes supplémentaires dans le magasin), plus ces chances d'être tiré au sort sont multipliées. Ainsi, cinq (5) fleurs ont été cachées au total dans la maison virtuelle.
 - ⇒ Une fleur trouvée : Une chance de gagner.
 - ⇒ Deux fleurs trouvées : Deux fois plus de chance de gagner.
 - ⇒ Trois fleurs trouvées : Trois fois plus de chance de gagner.

⇒ Quatre fleurs trouvées : Quatre fois plus de chance de gagner.

⇒ Cinq fleurs trouvées : Cinq fois plus de chance de gagner.

Dès la 1^{ère} fleur trouvée, le participant peut décider d'arrêter sa chasse aux fleurs ou a contrario décider de la poursuivre.

Il lui sera ensuite demandé de :

- Accepter sans réserve le présent règlement du Jeu en cochant les cases suivantes puis valider :
 - « J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte »
 - « Je donne mon consentement à Jardiland SAS pour que mes données personnelles soient recueillies et traitées dans le cadre de l'organisation du présent Jeu » ;
- Compléter l'ensemble des champs obligatoires du formulaire d'inscription au tirage au sort en renseignant tous les champs suivants :
 - Nom
 - Prénom
 - E-mail
 - Numéro de téléphone (facultatif)

Le tirage au sort commun (à savoir pour le site internet et via la chasse aux fleurs) aura lieu dans les deux semaines suivant la date de fin du Jeu soit au plus tard le 29 mai 2023.

Article 3 : Gains

La valeur des gains ne saurait faire l'objet d'aucune contestation quant à son évaluation auprès de l'Organisateur.

3.1 Gains de la carte de jeu

704 467 gains sont mis en jeu via les cartes de jeu pendant toute la durée du Jeu.

La liste des produits susceptibles d'être attribués dans le cadre des cartes de jeu, figure en annexe 2. Les stocks ne seront pas renouvelés après épuisement des quantités prévues en annexe 2.

3.2 Gains du tirage au sort

À gagner au tirage au sort : un voyage en van électrique d'une valeur maximale de 9.500 euros pour 4 personnes dans une région de France au choix.

Le gagnant devra choisir entre deux parcours :

- Un parcours dit sportif ;

Il est précisé que le choix de ce parcours relève du libre arbitre du gagnant lequel s'assurera de sa bonne capacité physique et prendra toutes les précautions nécessaires.

- Un parcours dit calme.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable du choix effectué par le gagnant.

Le détail du gain susceptible d'être attribué dans le cadre du tirage au sort figure en annexe 3.

Article 4 : Remise des gains

4.1 – dotations physiques remises en magasin

En cas de gain de produits (kit de plantation, tote-bag, paire de gants de jardinage ou mini plante), le gain sera à retirer directement à l'accueil des magasins participant sur présentation de la carte de jeu gagnante le jour même de la remise de carte de jeu ou dans un délai maximum de 10 jours à compter de l'obtention du gain.

En cas de gain de papier ensemencée : celui-ci est directement intégré à la carte de jeu.

4.2 – dotations abonnements plantes

En cas de gain d'un abonnement d'un an de plantes, le gagnant devra venir chaque mois récupérer, dans le magasin dans lequel il a participé au jeu, la plante du mois. A défaut, la plante pour le mois en cours sera définitivement perdue : le client devra attendre le mois suivant pour venir récupérer la plante du mois correspondant. La plante sera déterminée chaque mois par l'Organisateur, le gagnant ne pouvant demander à en échanger.

4.3 – dotations code activités

En cas de gain d'activités plein air, celui-ci sera à obtenir en se rendant sur le site jeu jardiland.horizon-activites.fr jusqu'au 14 mai 2024 et en suivant auprès du fournisseur les instructions indiquées.

4.4 – dotations « bon d'achat »

En cas de gain d'un bon d'achat celui-ci sera à utiliser dans les conditions figurant en annexe 2 et sur présentation lors du prochain passage en caisse en magasin.

4.5 – dotations par tirage au sort

Le gagnant sera contacté, à l'issue du tirage au sort, à l'adresse e-mail et/ou au numéro de téléphone indiqués lors de son inscription (il appartient aux participants de vérifier la bonne réception de l'email y compris dans les courriers indésirables le cas échéant, ou de l'appel) dans le mois suivant le tirage au sort.

4.6 – Autres conditions

Adresse électronique incorrecte ou numéro de téléphone incorrect (pour la dotation du tirage au sort)

Si l'adresse électronique et/ou le numéro de téléphone est incorrect ou ne correspondent pas à celui du participant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques, ne permettait pas d'acheminer correctement l'email de confirmation de gain, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de participants ne pouvant être joints du fait d'une adresse électronique invalide ou d'un numéro de téléphone erroné.

Gains non retirés ou non utilisés

Les gains devant être retirés à l'accueil des magasins participant et étant non réclamés dans un délai maximum de 10 jours après la date de fin du Jeu seront considérés comme restant la propriété des magasins participant.

Pour les activités, si celles-ci ne sont pas utilisées avant la date maximale indiquée, elles seront considérées comme restant la propriété de l'Organisateur.

A des fins de précision, dans le cadre spécifique de la dotation attribuée par le tirage au sort, si aucune réponse n'est reçue de la part du gagnant désigné dans un délai de 10 jours, une autre personne qui aura été tirée au sort à cet effet sera contactée et aura également 10 jours pour répondre, à défaut de quoi aucun tirage au sort complémentaire ne sera réalisé.

Remplacement

L'Organisateur peut, pour des raisons exceptionnelles, s'arroger le droit d'attribuer un gain différent de celui prévu au présent règlement. Le gain de remplacement sera de même valeur que celui prévu initialement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 5 : Traitement des données

Les données nominatives des participants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu internet sont traitées par les sociétés Dentsu Creative France, Sogec Gestion et Cassiop (nom commercial : Kimple), pour le compte de la société JARDILAND SAS dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle « 50 ans Jardiland » uniquement.

La Société Organisatrice ainsi que les sociétés Dentsu Creative France, Sogec Gestion et Cassiop (nom commercial : Kimple) s'engagent à observer l'ensemble des obligations leur incombant en application du Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (ci-après « le **RGPD** »).

Les traitements effectués par la Société Organisatrice sont réalisés sur la base légale du consentement des participants, et ont pour finalité :

- l'organisation du Jeu ;
- la remise des lots aux gagnants ;

Dans le cadre de la réalisation de ces traitements, la Société Organisatrice peut être amenée à communiquer les données à caractère personnel collectées auprès des participants à ses sous-traitants.

Les données à caractère personnel collectées seront conservées à l'issue du Jeu par l'Organisateur et ses sous-traitants pour une durée de six mois afin de permettre l'envoi des gains et de gérer toute éventuelle réclamation lorsque cela sera nécessaire. Elles ne seront pas conservées pour une durée supérieure à 6 mois.

Conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen sur les données personnelles 2016/679, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, à la portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation et d'opposition au traitement

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur : JARDILAND SAS, Service Client, 83, avenue de la Grande armée 75782 Paris cedex 16 ; ou par email à l'adresse : serviceclient@jardiland.com ou via le formulaire en ligne rubrique « gestion des données personnelles » sur le site www.jardiland.com.

Article 6 : Responsabilité

Le participant reconnaît et accepte que les obligations de l'Organisateur telles qu'elles découlent du Règlement se limitent à l'organisation du Jeu et à la remise des gains aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur décline toute responsabilité s'agissant des activités plein air gagnées sur le site jardiland.com mentionné à l'article 3.1 ainsi qu'au gain mentionné à l'article 3.2 et à l'annexe 3 du présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait par conséquent être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature survenu à l'occasion des activités gagnées sur le site jardiland.com, du voyage et du parcours choisi par le gagnant.

Il est expressément entendu que l'Organisateur ne fait que délivrer les gains gagnés et n'a pas la qualité de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Plus spécifiquement, dans le cas où le gain est constitué par une ou plusieurs prestations de service (voyage, hébergement, ...) la prestation de service sera soumise aux conditions de ce fournisseur (conditions générales de vente, règlement intérieur, ...). Le gagnant doit prendre connaissance par lui-même de ces dernières, avant d'accepter la jouissance du gain et être assuré à hauteur du risque lié au voyage gagné, pour ses propres dommages ainsi qu'au titre de sa responsabilité civile. L'Organisateur ne saurait être tenue pour responsable en cas de problème dans la jouissance de la dotation. Dans un tel cas, le gagnant ou, le

cas échéant, le/les accompagnateur(s) concerné(s), est (sont) invité(s) à prendre directement contact avec le fournisseur pour lui adresser toute réclamation ou plainte. En cas de matériel ou lieu mis à disposition pendant la jouissance du lot, toute dégradation, destruction ou perte est à la seule charge du gagnant et de ses accompagnateurs.

Le lot offrant la possibilité au gagnant d'être accompagné jusqu'à 4 personnes, le gagnant est responsable de la communication des dispositions du présent règlement de Jeu à ces personnes et de leur acceptation préalable. Sauf précision contraire, les accompagnateurs doivent être majeurs. Si la participation de mineurs est permise, ceux-ci sont sous la seule responsabilité et contrôle du gagnant qui décharge l'Organisateur de toute responsabilité dans le cadre de la jouissance du lot.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites, notamment, et sans qu'il s'agisse d'une liste limitative, des performances techniques, des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, de l'encombrement du réseau, des risques d'interruption, des risques liés à la connexion.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, notamment des risques de contamination par des virus qui circuleraient sur le réseau, et de l'absence de certaines données susceptibles d'être détournées.

L'Organisateur n'engage pas sa responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception de l'email de confirmation d'un gain quelle qu'en soit la cause.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, en cas de force majeure, au sens du code civil français, ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, il était amené à annuler, reporter, prolonger, écourter ou modifier partiellement ou en totalité le Jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Aucune indemnisation ne sera versée à ce titre.

Article 7 : Litiges

Le Jeu et l'interprétation du Règlement sont soumis exclusivement à la loi française.

Tout contrevenant à un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du Règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'Organisateur. Toute contestation relative au Jeu ne pourra être prise en charge passé le délai de trois (3) mois à compter de la date limite de participation indiquée plus haut.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du Règlement, conformément à l'ordonnance 2015-1033 du 20 août 2015 et au décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015 relatifs à la médiation des litiges de la consommation, vous avez le droit de recourir gratuitement au service de médiation de votre choix, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé à l'amiable avec le Service Client de Jardiland et/ou le magasin participant.

Jardiland SAS a choisi FEVAD (Centre de médiation et de Cyber-services de Règlement Amiable des Huissiers de Justice). Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : www.fevad.com ou par voie postale : Service du Médiateur de la FEVAD dont les coordonnées sont les suivantes : BP 20015 – 75362 PARIS CEDEX 8.

A défaut, compétence est attribuée aux tribunaux compétents.

Article 8 : Disponibilité du Règlement

Le présent Règlement est déposé chez SAS ACJIR, NICOLAS, SIBENALER et BECK, huissiers de justice associés situés au 25 rue Hoche à Juvisy-sur-Orge (91260).

Il peut être consulté à l'accueil des magasins participant et sur le site internet www.jardiland.fr. Un exemplaire pourra être envoyé en cas de demande écrite envoyée à l'adresse suivante : Service Relation

Client Jardiland, 83 avenue de la Grande Armée, 75782 Paris Cedex 16.

Le remboursement du timbre (au tarif lent – lettre de 20 g en vigueur) pourra être obtenu sur simple demande, sous réserve de communication d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Le remboursement sera effectué par virement, adressé dans les 60 jours à compter de la date de réception de la demande et dans la limite d'une seule demande par foyer (même nom, même adresse) uniquement dans le cadre du Jeu.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement pour un seul et unique participant (une enveloppe = une demande de remboursement).

**ANNEXE 1 – Liste des magasins
participants**

Magasin	Adresses		CP	Ville	OUVERT LE DIMANCHE
AGEN	ZAC SUD	86, AVENUE DU MIDI	47000	AGEN	OUI
ALES	ZAC DU RIEU	CHEMIN DES POMMIERS	30100	ALES	OUI
AMIENS	SHOPPING PROMENADE - 150 AVENUE DE L'EUROPE	LE FOND DE RAINNEVILLE	80080	AMIENS	OUI
ANGERS-BEAUCOUZE	CENTRE D'ACTIVITES LOIRIES	ROUTE DE NANTES	49070	BEAUCOUZE	OUI
ANGOULINS LA ROCHELLE	ZAC DES ORMEAUX		17690	ANGOULINS SUR MER	OUI
ANSE	ZAC DE LA FONTAINE	2060 Avenue de l'Europe	69480	ANSE	OUI
AVIGNON - Montfavet	AVENUE CHARLES VALENTE	ZAC DE LA CASTELETTE	84140	MONTFAVET	OUI
AVRANCHES	PARC DE LA BAIE		50300	AVRANCHES	OUI
BARJOUVILLE - Chartres	RD 910		28630	BARJOUVILLE	OUI
BASSUSSARRY	ZAC DU GOLF	IMPASSE DES POTTOKS	64200	BASSUSSARRY	OUI
BERGERAC	ROUTE D'AGEN		24100	BERGERAC	OUI
BERNAY	AVENUE DU 8 Mai 1945		27300	BERNAY	OUI
BESANCON	161 ROUTE DE DOLE		25000	BESANCON	OUI
BEZIERS	2 AVENUE DES METIERS D'ART		34500	BEZIERS	OUI
BIDART	RN 10		64210	BIDART	OUI
BONNEUIL	ZAC PARC DES VARENNES	2 AVENUE DES 28 ARPENTS	94862	BONNEUIL SUR MARNE Cedex	OUI
BORDEAUX-ARTIGUES	ROUTE DE BERGERAC	AV. DE L'ILE DE France	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	OUI
BORDEAUX-LA TESTE	650 AV. DE L'EUROPE		33260	LA TESTE DE BUCH	OUI
BORDEAUX-LE BOUSCAT	10/18 ROUTE DU MEDOC		33110	LE BOUSCAT	OUI
BORDEAUX-MERIGNAC	16 AV. PIERRE MENDES France		33700	MERIGNAC	OUI
BORDEAUX-VILLENAVE D'ORNON	C. COM. GEANT 2		33140	VILLENAVE D'ORNON	OUI
BOURG en BRESSE - Viriat	851 ROUTE DE PARIS	LES VA REYS	01440	VIRIAT	OUI
BOURGES - St Germain du Puy	ROUTE DE LA CHARITE	SENTE A RABOT	18390	SAINT GERMAIN DU PUY	OUI
BRESSUIRE	ROUTE DE NIORT	BOULEVARD DE CORNET	79300	BRESSUIRE	OUI
BREST-GUIPAVAS	RUE PIER JACKEZ HELIAS	ROCADE EST - LE FROUVEN	29490	GUIPAVAS	OUI
BRIVE	AV DU PRESIDENT JOHN KENNEDY	ROUTE DE TULLE	19100	BRIVE	OUI
CAEN - Epron	ROUTE DE CAEN		14610	EPRON	OUI
CALAIS	ZAC DE VILLARS		62100	CALAIS	OUI
CARCASSONNE	RUE JEAN MONNET		11000	CARCASSONNE	OUI
CARRE SENART - Lieusaint	ALLEE DE L'AIR DU TEMPS n°1	ZAC DU CARRE SENARD	77127	LIEUSAIN	OUI
CHALON SUR SAONE /CHATENOY	ZAC DU MAUPAS	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	71880	CHATENOY LE ROYAL	OUI
CHALONS EN CHAMPAGNE	14 RUE AUGUSTIN FRESNEL		51100	CHALONS EN CHAMPAGNE	OUI
CHAMBERY DRUMETTAZ CLARAFOND	C. COM. LECLERC (accès parking C. Cial Leclerc)	(Accès autoroute A41 -Aix sud)	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND	OUI

Magasin	Adresses		CP	Ville	OUVERT LE DIMANCHE
CHAMBERY-La Ravoir	2045 D1006		73420	LA RAVOIRE	OUI
CHAMPNIERS	ZAC DES MONTAGNES		16430	CHAMPNIERS	OUI
CHANCELADE	30 ROUTE DE RIBERAC		24650	CHANCELADE	OUI
CHARLEVILLE MEZIERES-La Francheville	ZONE COMMERCIALE LA FRANCHEVILLE-GRAND PARC	LIEU-DIT "LE MALADE HOYEAU-MAILLET	08000	LA FRANCHEVILLE	OUI
CHARMEIL - Vichy	SATURNIN	ROUTE DE POURCAIN	03110	CHARMEIL	OUI
CHATEAU THIERRY-BLESMES	3 ROUTE NATIONALE		02400	BLESMES	OUI
CHATEAUBRIANT	1 RUE DU GENERAL PATTON		44110	CHATEAUBRIANT	OUI, le matin seulement
CHATEAUDUN	RN 10		28200	CHATEAUDUN	OUI
CHATEAUROUX - Le Poinçonnet	ROUTE DE LA CHATRE	LE FORUM	36330	LE POINCONNET	OUI
CHATEAUROUX-SAINT MAUR	ZAC CAP SUD	5 RUE DES TERRES NOIRES	36250	SAINT MAUR	OUI
CHATELLERAULT	2 RUE PIERRE AUGUSTIN DANGEARD	PARC DE LA DESIREE - BP 20121	86101	CHATELLERAULT CEDEX	OUI
CHAURAY	70 boulevard Ampère		79180	CHAURAY	OUI
CHENOVE	Z.I. DE LONGVIC		21300	CHENOVE	OUI
CHERBOURG - La Glacerie	PARC D'ACTIVITES DES MARETTES	RN 13	50470	LA GLACERIE	OUI
CHOLET	RUE EUGENE BREMOND	ZAC DU BORDAGE NEUF	49300	CHOLET	OUI
CLAYE SOUILLY	13 RUE JEAN MONNET	LES SABLONS	77410	CLAYE SOUILLY	OUI
CLERMONT FERRAND	BOULEVARD VINCENT AURIOL		63100	CLERMONT FERRAND	OUI
COMPIEGNE	ZAC du Camp Du Roy	664 avenue Jean moulin	60880	JAUX	OUI
CORMEILLES-EN-PARISIS	ALLEE DU 7e ART		95240	CORMEILLES EN PARISIS	OUI
COUTANCES	2 RUE DE LA GLACIERE		50200	COUTANCES	OUI
CREIL-RANTIGNY	4 ROUTE DE NEUILLY	ZIC DES GRANDS CHAMPS	60290	RANTIGNY	OUI
DADONVILLE	ZA Les Portes du Gâtinais		45300	DADONVILLE	OUI
DAMMARIE LES LYS	ZAC DU PLATEAU DE BIERE	RUE CHARLES LOUIS VERNIN	77190	DAMMARIE LES LYS	OUI
DIEPPE St Aubin sur Scie	55, ROUTE DE PARIS		76550	SAINT AUBIN SUR SCIE	OUI
DOMERAT	ZAC DE CHATEAUGAY		03410	DOMERAT	OUI
DUNKERQUE-GRANDE SYNTHÉ	AVENUE MENDES France		59760	GRANDE SYNTHÉ	OUI
ETAMPES	AVENUE ANDRE GAUTIER		91150	ETAMPES	OUI
EVREUX	RN 13	ROUTE DE PARIS	27980	LE VIBIEVREUX	OUI
FLINS	ZAC LES MERIELS - LD SOUS LES MURS DU PARC LES MERIELS	RD 14	78410	FLINS SUR SEINE	OUI
FORBACH	ZONE INDUSTRIELLE CA RREFOUR DE L'EUROPE		57600	FORBACH	NON
FOUGERES-LECOUSSE	ZAC DU PARC	RUE DU PIGEON BLANC	35133	LECOUSSE	OUI
FREJUS Capitou	1586 AVENUE JEAN LACHENAUD	ZA LE CAPITOU	83600	FREJUS	OUI
FREJUS Centre	59 AVENUE DE PROVENCE		83600	FREJUS	OUI

Magasin	Adresses		CP	Ville	OUVERT LE DIMANCHE
GAP	ESPACE TOKORO	24 BOULEVARD D'ORIENT	05000	GAP	OUI
GOMETZ le Chatel	1 RUE DU FROMENTEAU	LES HAUTS DES VIGNES	91940	GOMETZ LE CHATEL	OUI
GRANVILLE - Yquelon	210 ROUTE DE VILLEDIEU		50400	YQUELON	OUI
GROSLAY	RUE DE SARC ELLES		95410	GROSLAY	OUI
GU ERANDE	ZA DE VILLEIAME	RUE DE BREHANY	44350	GU ERANDE	OUI
GU ERET	8 RUE ERIC TABARLY		23000	GU ERET	OUI
HENIN BEAUMONT	AVENUE DU BORD DES EAUX	ZAC DU BORD DES EAUX	62110	HENIN BEAUMONT	OUI
JOUE LES TOURS	9 RUE GUTENBERG		37300	JOUE LES TOURS	OUI
JOUY AUX ARCHES	ZONE ACTISUD	3 RUE SAUSSAIE EN MI-TERR E	57130	JOUY	NON
LA FLECHE	Z. COMMERCIA LE DE LA MONNERAIE		72200	LA FLECHE	OUI
LA LONDE	LA PASCALETTE	RD 559	83250	LA LONDE LES MAURES	OUI
LA QUEUE EN BRIE	2 RUE ARMAND PEUGEOT		94510	LA QUEUE EN BRIE	OUI
LA ROCHE SUR YON	RUE CLAUDE CHAPPE		85000	LA ROCHE SUR YON	OUI
LANESTER - Caudan	ROUTE DE KERVIEC		56850	CAUDAN	OUI
LANGRES	LOTISSEMENT SABINUS GRAND SUD		52200	LANGRES	NON
LAON	134 AVENUE MENDES France		02000	LAON	OUI
LATTES	CENTRE COMMERCIAL GRAND SUD	ZAC DES COMMANDEURS	34970	LATTES	OUI
LAV AL - St Berthevin	BOULEVARD LOUIS ARMAND		53940	SAINT BERTHEVIN	OUI
LAXOU	RUE DU VERMOIS	ZAC DE LA SAPINIERE	54520	LAXOU	OUI
Le Mans - RUAUDIN	FAMILY VILLAGE - ZAC DES HUNAUDIERS	1 BLD DES HUNAUDIERS	72230	RUAUDIN	OUI
Le Mans - SAINT SATURNIN	ZAC DES PORTES DE L'OCEANE	N. 138	72650	SAINT SATURNIN	OUI
LEMPDES	64 AVENUE DE L'EUROPE		63370	LEMPDES	OUI
LIMOGES	160 ROUTE DE NEXON		87000	LIMOGES	OUI
LISIEUX - glos	46 AV. GEORGES DUVAL		14100	GLOS	OUI
LONGWY-LEXY	81 RUE DE LA CARRIERE		54720	LEXY	OUI
MARCQ EN BAROEUL	PARC D'ACTIVITES LE CHEVAL BLANC	RN 17	59700	MARCQ EN BAROEUL	OUI
METZ-BORNY	RUE DES DINANDIERS		57070	METZ	OUI
MONTAUBAN SUD	1849 AVENUE DE L'EUROPE		82000	MONTAUBAN	OUI
MONTAUBAN VALINE	PARC COMMERCIAL D'AUSSONNE	RN 20	82000	MONTAUBAN	OUI
MOUROUX	36 AVENUE DE PARIS		77120	MOUROUX	OUI
MUZILLAC	ZAC DU PARC		56190	MUZILLAC	OUI
NANCY	ZAC DE PULNOY ESSEY	24 RUE DES TARBES	54270	ESSEY LES NANCY	OUI
Nantes BASSE GOULAIN E	ZONE POLE SUD	ROUTE DE CLISSON	44115	BASSE GOULAIN E	OUI
Nantes BOUGUENAI S	LA CHATAIGNERAIS	LIEU-DIT LE MARAIS BOUGON	44340	BOUGUENAI S	OUI
NANTES-CARQUEFOU	ROUTE DE PARIS	ALLEE DES MARONNIERS	44470	CARQUEFOU	OUI
NANTES-ORVAULT	ROUTE HELENE BOUCHER	ZAC FORUM D'ORVAULT	44700	ORVAULT	OUI
NEUILLY S MARNE	AVENUE JEAN JAURES		93330	NEUILLY SUR MARNE	OUI
NICE	742 ROUTE DE GRENOBLE		06200	NICE	OUI
NIMES	ZAC DU MAS DE VILLE	67 RUE CRISTINO GARCIA	30000	NIMES	OUI
NIORT	12 ROUTE DE LA ROCHELLE		79000	BESSINES	OUI

Magasin	Adresses		CP	Ville	OUVERT LE DIMANCHE
ORLEANS	13 RUE C. LEVY	ZAC DE LA CIGOGNE	45100	ORLEANS	OUI
ORNEX	ZA LA MALADIERE - RNS	110 RUE DE PERRUET	01210	ORNEX	OUI
PAU	ALLEE DE MORLAAS		64000	PAU	OUI
PERPIGNAN	ILOT UN MAS BALANDE	ROUTE D'ELNE	66000	PERPIGNAN	OUI
PEZENAS	RUE TASTAVIN LLOPIS		34120	PEZENAS	OUI
POITIERS	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	PARC COMMERCIAL GRAND LARGE	86000	POITIERS	OUI
PONTARLIER	87 RUE DES SALINS		25300	PONTARLIER	NON
PONTIVY	74 RUE ALBERT DE MUN		56300	PONTIVY	OUI
PORNIC	ZAC DE L'EUROPE		44210	PORNIC	OUI
REIMS-CORMONTREUIL	33 RUE DES LAPS		51350	CORMONTREUIL	OUI
Rennes CAP MALO	AVENUE DU GRAND JARDIN		35520	LA MEZIERE	OUI
RENNES Cesson	PARC D'ACTIVITE DES PEUPLIERS 2		35510	CESSON SEVIGNE	OUI
SAINTES	RUE DES CAPUCINS		17100	SAINTES	OUI
SARAN	RUE PASSE DEBOUT		45770	SARAN	OUI
SAUMUR-DISTRE	ZAC DU CHAMPS PLANCHARD		49400	DISTRE	OUI
SOISSONS	ALLEE DES PLATANES		02200	SOISSONS	OUI
SOYAUX	256 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	ROUTE DE PERIGUEUX	16800	SOYAUX	OUI
ST CLEMENTSENS	D939		89100	SAINT CLEMENT	OUI
ST ETIENNE - St Priest en Jarez	1 RUE RENE COTY	ZI DU BOIS MONZIL	42270	SAINT PRIEST EN JAREZ	OUI
ST LO	RUE DES 5 CHEMINS		50000	SAINT LO	OUI
ST MALO	ZA LA CROIX DESILLES	RUE DU COLONEL ARMAND	35400	SAINT MALO	OUI
ST PIERRE DU MONT	1671 AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENEDY		40280	St PIERRE DU MONT	OUI
TARBES	ROUTE DE PAU		65000	TARBES	OUI
TERRASSON	Z. COMMERCIALE DU COUTAL		24120	TERRASSON LA VILLEDIEU	OUI
TERVILLE	RUE DU LINKLING	CENTRE COMMERCIAL GERIC	57180	TERVILLE	NON
THILLOIS REIMS	PARC MILLESIME	RN31	51370	THILLOIS	OUI
TOULON - La Garde	232 ALLEE DES 4 CHEMINS		83130	LA GARDE	OUI
TOULOUSE MONTAUDRAN	ANGLE ROUTE DE REVEL /	ROUTE DE LABEGE	31400	TOULOUSE	OUI
TOULOUSE PORTET	295 ROUTE D'ESPAGNE		31100	TOULOUSE	OUI
TOURS	45 RUE VEDRINES		37100	TOURS	OUI
TREGASTEL	75 RUE DE POUL PALUD		22730	TREGASTEL	OUI
TRELISSAC	RN 21	CENTRE COMMERCIAL LA FEUILLERAIE	24750	TRELISSAC	OUI
TRIGNAC	ZAC DE LA FONTAINE AU BRUN	C. COM. AUCHAN	44570	TRIGNAC	OUI
TROYES-SAINT PARRES AUX TERTRES	81 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE		10410	SAINT PARRES AUX TERTRES	OUI
VALENCIENNES - La Sentinelle	AVENUE GAMBETTA		59174	LA SENTINELLE	OUI
VANNES	RUE MARCELIN BERTHELOT	ZONE DE PARC LANN	56000	VANNES	OUI
VERNOUILLET	ZAC DE LA GROSSE PIERRE		78540	VERNOUILLET	OUI
VILLABE	ENS COMMERCIAL - ZAC DES BRATEAUX - ZONE ZA	BATIMENT ROSA	91100	VILLABE	OUI
VILLEBAROU	CENTRE COMMERCIAL BLOIS 2	ROUTE DE VENDOME	41000	BLOIS VILLEBAROU	OUI

ANNEXE 2 – Liste des gains cartes de jeu

- 260 000 papiers ensemencés, valeur commerciale unitaire estimative de 0,25 € TTC, soit 65 000 € de valeur estimative totale TTC
- 385 236 codes activités, valeur commerciale unitaire estimative de 15 à 30 € TTC, soit 5 778 540 à 11 557 080 € de valeur estimative totale TTC
- 7 011 kits de plantation, valeur commerciale unitaire estimative de 3 € TTC, soit 21 033 € de valeur estimative totale TTC
- 7 011 totes bag, valeur commerciale unitaire estimative de 3 € TTC, soit 21 033 € de valeur estimative totale TTC
- 30 000 mini-plantes, valeur commerciale unitaire estimative de 2,95 € TTC, soit 75 000 € de valeur estimative totale TTC
- 1 740 paires de gants de jardinage, valeur commerciale unitaire de 15,49 € TTC, soit 26 968,09 € de valeur estimative totale TTC
- 10 890 bons d'achat*, valeur commerciale unitaire estimative de 5 € TTC, soit 54 450 € de valeur estimative totale TTC
- 50 abonnements plantes, valeur commerciale unitaire estimative de 84 à 120 € TTC, soit de 4 200 à 6 000 € de valeur estimative totale TTC

→ Soit un total de 6 046 224 à 11 826 564 € de valeur estimative totale TTC

*Bon d'achats valables du 3 mai au 30 Juin 2023 inclus, sans minimum d'achat dans les magasins Jardiland participants à l'opération. Un seul bon par passage caisse. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours ou promotion et hors frais de port. Hors produits culturels, phytosanitaires, biocides, animaux vivants, motoculture, ou tout autre article identifié en magasin, dans la limite du seuil de revente à perte. Non valable sur l'achat de carte cadeaux, services ou commandes antérieures à la date d'émission du bon. Bon non échangeable en espèces et non remboursable. En cas d'achat pour un montant inférieur à la valeur du bon d'achat le montant différentiel ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

ANNEXE 3 – Détail du gain du tirage au sort

- 1 séjour en van électrique en France pour quatre personnes dans une région de France au choix (entre deux possibilités), valeur commerciale unitaire estimative de 9 500 € TTC
- 2 parcours possibles lors de ce voyage :
 - une version sportive
 - une version plus calme.

Le séjour comprend :

- la location d'un van électrique pour quatre personnes (4 adultes) pendant une semaine (6 jours, 5 nuits) ;
- 2 conducteurs autorisés (ayant un permis français de plus de 5 ans) ;
- Un forfait kilométrique inférieur ou égal à 1 000 km ;
- 500 € de défraiement pour les repas payés, par chèque ;
- 5 (cinq) nuits en hôtels définis au préalable selon le parcours choisi ;
- 6 activités maximum pour un montant de 200 € par personne
- Le trajet aller/retour en train (billet en 2^{ème} classe) pour les gagnants entre la gare la plus proche du domicile (gare hors Corse) et le lieu de récupération du véhicule.
- Carte de recharge pour véhicule électrique
- L'assurance « confort » inclus dans le séjour comprenant :
 - Une franchise sinistre de 600 euros hors bris de glace (sans montant de franchise)
 - L'assistance européenne
 - L'assurance crevaison

Le séjour ne comprend pas :

- La caution obligatoire liée à la location du van à hauteur de 2.500 euros ;
- Les services optionnels ;
- Tout changement de chambre souhaité,
- Toute dépense à caractère personnel (pourboires, ou liée au véhicule (péage, parking, aires de services, frais de stationnement...)) ;
- Frais de transfert entre le domicile et la gare la plus proche du domicile.
- La souscription aux assurances optionnelles, les frais d'annulation
- Toute autre prestation non mentionnée dans la partie ci-dessus

Le voyage devra être choisi à une date jusqu'en mai 2024.

→ Soit un total de 9 500 € de valeur estimative totale TTC